

Troisième conseil d'école : lundi 19 juin 2017

Etaient présents :

Gwenaëlle Biboud, adjointe aux affaires scolaires

Mmes Sandrine Berthet, Véronique Blanc, Angéline Marmorat, Elsa Leforestier et Isabelle Heurtaux, enseignantes

Mme Chantal Favre, ATSEM

Mme Sandie Héritier, Patrice Rippert et Florent Cachon, parents d'élèves élus

Mmes Danielle Claraz DDEN actuelle et Françoise Ladoux, future DDEN remplaçante.

Excusés : Mr Laurent Bellay, Inspecteur de l'Education Nationale et Mmes Jennifer Hoareau et Nathalie Simon, ATSEM.

1. Les effectifs pour la rentrée 2017/2018 :

Actuellement :

* Classe des petits de Sandrine Berthet : **27** petits

* Classe des moyens grands de Véronique Blanc : **25 enfants** (16 GS + 9 MS)

* Classe des moyens grands de Mmes E. Leforestier et A. Marmorat : **24 enfants** (12 GS + 12 MS)

→ Au total **76 enfants** contre **80** l'année dernière, **85** il y a 2 ans et **81** il y a 3 ans.

Rentrée 2017/2018 : Rentrée des classes le LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017

Les inscriptions ont commencé en mairie et sont terminées, l'année prochaine la durée d'inscription sera limitée à un mois pour permettre une meilleure gestion des nouvelles inscriptions.

A l'heure actuelle nous avons **23** inscriptions aux Grillons et **25** à la Croisette d'enfants nés en 2014. A la prochaine rentrée, il y aura encore deux classes de MS/GS et 1 classe de PS. Nous accueillerons de nouveau Mme Isabelle Heurtaux, qui sera en poste définitif et à temps plein sur le poste de MS/GS de notre école.

Au vue des chiffres annoncés, nos prévisions pour l'école des Grillons seraient les suivantes :

23 PS + 26 MS + 21 GS = 70 enfants, soit une moyenne de **23,3** enfants pour l'instant.

Concernant l'école de La Croisette : **24 PS + 32 MS + 39 GS = 95 enfants**, une moyenne de **23,75** enfants

Pour les 2 écoles : 47 PS + 58 MS + 60 GS = 165 enfants, contre 178 enfants l'an passé...soit une moyenne de **23,6** enfants contre **25,4** en 2016.

Les répartitions entre les 2 écoles maternelles ont eu lieu à la mi-juin en juin en fonction du lieu de résidence des parents et des nourrices. Les parents, dont le souhait pour leur choix de l'école ne serait pas accepté, recevront un courrier de la mairie : 4 familles sont concernées.

Organisation de la rentrée échelonnée : elle a été adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

La matinée : **rentrée des moyennes sections le matin à 8h30** et **la moitié des petites sections à 9h30**

L'après-midi : **rentrée de l'autre moitié des petites sections à 13h30** (si semaine à 4 jours 1/2) ou **14h30** (si retour à la semaine des 4 jours) et **les grandes sections à 13h35**

Le compte-rendu du conseil d'école : il sera envoyé sur les mails des parents d'élèves et il est également consultable sur le site internet de la mairie.

2. Les horaires et le règlement :

Notre organisation actuelle pour les 2 maternelles de La Rochette :

Actuellement : pour les 2 maternelles : **8h35 à 11h50** (avec un accueil à 8h25) et **13h35 à 15h35** (avec un accueil à 13h25), sans changement pour le mercredi (8h35 à 11h35). Nous rappelons aux familles que l'accueil des enfants continuera à se faire aux portes des classes comme actuellement sauf pour les petites sections, pour qui les parents pourront rentrer dans le couloir jusqu'aux vacances de la Toussaint où l'accueil se fera à la porte du tunnel.

- Accueil des MS/GS par Véronique Blanc à la porte d'entrée de l'école
- Accueil des MS/GS par Isabelle Heurtaux à la porte d'entrée du tunnel bleu de la cantine
- Accueil des PS à l'entrée du tunnel, là où les parents viennent chercher leurs enfants à partir de la rentrée des vacances de
- L'accueil des enfants l'après-midi se fera comme les années précédentes à savoir à la porte d'entrée de notre école.

Le décret des rythmes scolaires :

Le décret, laissant la possibilité aux communes et aux équipes éducatives de revenir à la semaine des 4 jours, doit être voté le 21 juin malgré un avis défavorable de CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation). Si les termes de ce décret permettent ce retour à la semaine des 4 jours, nous devons transmettre, à l'issue d'un conseil d'école extraordinaire, une demande auprès du DASEN, une proposition conjointe d'une commune et des 3 conseils d'écoles de La Rochette pour une nouvelle organisation des temps scolaires, et ce entre le 22/06/17 et le 29/06/17.

Les parents d'élèves des 3 écoles de La Rochette : Les maternelles « les Grillons » et « La Croisette » ainsi que l'école élémentaire « La Neuve » ont été consultés par questionnaire. Il en ressort que plus de 62% des parents se prononcent pour le retour à la semaine des 4 jours. Le conseil municipal du 14/06/17 a suivi le souhait des parents en se prononçant pour ce retour. **Ce soir, avant le conseil d'école extraordinaire du 23/06/2017, l'ensemble des membres présents au conseil d'école se prononce, à la majorité, pour ce changement des rythmes (10 voix) si le décret est voté.**

Le périscolaire à la rentrée 2017/2018 :

- **Les inscriptions pour le périscolaire sont en cours** : auprès de Lionel Tellier, au bureau du périscolaire, place Albert Rey. **Si le retour à la semaine des 4 jours a lieu, le service périscolaire reviendra vers les familles déjà inscrites en juillet par les panneaux d'information lumineux de la commune, sur le site de la mairie, par mail ou par téléphone pour une rectification de leur inscription.**

Concernant les deux maternelles, les NAP seraient supprimées, les enfants seront donc en garderie après leur après-midi de classe. Mme Biboud précise que des activités seraient proposées en garderie des maternelles.

Par contre à l'élémentaire, devant le succès des NAP auprès des enfants, les NAP seraient de nouveau proposées en parallèle des études surveillées, puis un service de garderie serait également mis en place à l'école élémentaire. Concernant un retour du centre de loisirs le mercredi, la question sera posée en conseil communautaire, mais il n'est pas du tout certain que le centre de loisirs soit basé à La Rochette.

- **Réservation du périscolaire pendant l'année scolaire en cours** se fait uniquement par courrier ou par mail (resa-perisco@la-rochette.com) et non plus par téléphone. Aucune réservation téléphonique ne sera prise en compte. Mme Gwenaëlle Biboud annonce la mise en place prochaine d'un portail famille pour l'inscription pour le périscolaire sur le site de la mairie, vraisemblablement pour la rentrée prochaine 2017/2018.

3. Nos projets pédagogiques en cours ou à venir :

Projets sportifs :

- Les **3 séances d'initiation à l'escalade**, encadrées par **Thierry Bonnal moniteur d'escalade agréé par l'INEN et Céline**, ont eu lieu : **les 9, 16 et 23 mai 2017**, pour les 2 classes de MS/GS. Nous remercions chaleureusement Thierry et Céline pour leurs interventions bénévoles de qualité, mur d'escalade, tyrolienne et slackline.
- La rencontre sportive « **la mat s'éclate** » au **stade Henri Dujol d'Albertville** aura lieu **le jeudi 22 juin 2017**. Les 3 classes de l'école participent à cette sortie. Attention, l'USEP nous a envoyé un changement d'horaires suite à la canicule annoncée ce jeudi 22/06. Départ à 8h25 et ateliers en continu jusqu'à 13h30. Retour avancé à l'école.
- **Piscine** : les séances de natation auront débuté le jeudi 8 juin. Les horaires des séances piscine ayant été légèrement modifiés, le départ de la 1^{ère} classe (Mme Elsa Leforestier) se fera à **13h20 précises** ! Le nombre de parents agréés baisse... Aussi **merci aux parents de bien vouloir s'inscrire aux sessions d'agrément auprès de la directrice** pour une inscription informatique. Le calendrier de ces sessions est affiché sur le panneau d'informations vert à côté du portail.
- La classe de petite section ira pique-niquer et se baigner dans la pataugeoire de la piscine le **vendredi 7 juillet**. La présence d'un maître-nageur est prévue.

Projet en lien avec le projet d'école :

- **Accueil d'Orianne Lallemand, à la médiathèque** : le **jeudi 6/04/2017** pour les deux classes de MS/GS. C'est un auteur de littérature jeunesse, avec le petit loup noir comme personnage principal. Elle a été

accueillie à la médiathèque Fabrice Melquiot suite à un travail en commun avec Sonia Grand, responsable du pôle jeunesse et de l'équipe des conseillers pédagogiques, Françoise Poussard (Montmélian) et Joël Manchon (Aix les Bains) que nous remercions. Les 3 classes ont travaillé autour des albums de cet auteur, l'école en a acheté et Sonia nous a prêtés ceux de la médiathèque et ceux qui ont été empruntés à Savoie Biblio.

Les 2 classes de MS/GS qui étaient concernées par cette rencontre (Charte d'accueil des auteurs) avaient préparé des questions à poser à Oriane et surtout lui avaient préparé **la mise en scène théâtrale de son album : le loup qui voulait changer de couleur**. Travail mené conjointement avec les enseignantes de notre école et de Céline Morestin, professeur de français au collège du Val Gelon, avec qui nous travaillons.

- **Bal dansé « Hissez les voiles » de la Compagnie Pierre Castellan** : ce bal a eu lieu le jeudi 4/05/2017 dans la salle du centre d'animation avec les 7 classes des 2 écoles maternelle réunies pour l'occasion. Les enfants ont pu embarquer sur un voilier et ont hissé les voiles avec Pierre Castellan et ses musiciens pour découvrir les musiques et danses traditionnelles de chaque pays traversé. Ils ont pu danser tous ensemble.
- **Sortie de fin d'année : « le domaine des fauves » Les Abrets (38) le vendredi 9/06** pour les 3 classes de notre école. Cette sortie s'inscrit dans le prolongement de notre travail pédagogique sur les loups et sur les différents animaux rencontrés dans les différents pays étudiés comme le kangourou...
- **Les accueils des 3 classes à la médiathèque** : chaque classe a été accueillie 5 fois au cours de cette année scolaire. Nous remercions Sonia Grand, qui a chaque fois nous propose des séances de qualité. La dernière animation « **le raconte-tapis** » proposée par Sonia a été très appréciée par les enfants.
- Poursuite de la mise en place de notre **cahier de réussites** : cette année, ce sont les classes de PS et de MS qui l'utilisent. A la rentrée prochaine, les 3 classes de notre école l'utiliseront. A l'élémentaire, depuis 2 ans, le LSU (Livret Scolaire Unique) est utilisé. Il suit l'enfant du CP à la terminale.

4. La sécurité et les travaux :

Alerte Sécurité : après l'alerte de confinement et les deux alertes incendie, la dernière alerte incendie a eu lieu le mercredi 7 juin 2017. Personne n'était au courant et tout s'est bien déroulé dans le calme.

Nous rappelons aux familles de **bien vouloir emprunter les passages piétons qui sont matérialisés** désormais pour ne plus traverser le parking, qui est dangereux. **Merci également de bien respecter la place réservée aux personnes handicapées, une famille est concernée dans notre école.**

Pour les parents fumeurs, nous vous demandons de respecter les enfants en évitant de fumer ou alors en vous éloignant de l'espace d'attente vers les barrières en bois. Merci de bien éteindre votre cigarette lorsque vous la déposez dans le cendrier.

Monsieur le Maire a pris **un arrêté municipal concernant l'accès des animaux dans les 3 écoles de la commune** de La Rochette. Il est affiché sur le panneau d'informations. **« Les propriétaires des animaux, même tenus e laisse, ne pourront accéder aux cours d'écoles pendant les périodes scolaires [...] Aux abords des établissements précités, il est également interdit d'attacher un animal, quel qu'il soit, dans un rayon de 20 mètres par rapport aux entrées d'établissement. Le présent arrêté ne concerne pas les chiens de personnes aveugles. »**

Nos demandes de travaux pour la municipalité :

- Le remplacement de l'armoire à pharmacie de l'école.
- **Demande d'isolation phonique des classes** : si la pose des plaques phoniques au camping s'avère concluante cet été, un essai sera réalisé dans la classe de Mme Véronique Blanc.
- L'installation de caillebotis sous les arbres dans la cour des 3 écoles de la Rochette est à l'étude.
- Certains jeux de la cour de notre école ont été condamnés suite au passage de la commission de sécurité et seront soit réparés par les services techniques soit remplacés.
- **La signalétique de notre école** : le panneau de signalétique « école maternelle les grillons » demandé est en commande et va être installé très prochainement au-dessus du panneau vert d'informations. Notre panneau a été accepté par la commission communication, il était conforme avec la charte graphique adoptée par la municipalité de La Rochette. Concernant le panneau d'informations, nous

demandons s'il était possible de prévoir un cheminement pour que les parents puissent aller lire les informations lorsqu'il pleut.

5. Divers :

- **La visite des classes de CP par les élèves de GS au CP** : elle aura lieu courant juin.
- **Myriam Boivineau**, maîtresse E, est intervenue pour les enfants en difficulté de MS et GS tous les lundis et jeudis matin les seconds et troisièmes trimestres. Mme Myriam Boivineau est nommée à Aiguebelle à la rentrée prochaine et nous accueillerons Mme Graziella Frattina. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'une bonne continuation pour Mme Myriam Boivineau.
- **Nathalie Simon** nous quitte également à la rentrée prochaine et nous accueillerons une nouvelle ATSEM. Lors d'une réunion avec la nouvelle responsable de service périscolaire, Mme Rachel Saurel, nous avons demandé à ce que les 3 ATSEM travaillent tous les jours de la semaine. Mme Simon ne travaillait pas le mardi après-midi par choix personnel. Avec une ATSEM en moins, l'organisation de l'école n'est plus la même... 2 nouvelles ATSEM vont être recrutées pour la rentrée scolaire 2017/2018 pour les 2 écoles maternelles rochettoises. Les 2 directrices seront présentes aux entretiens.
- **Tout changement d'adresse, de numéros de téléphone... doit être signalé au plus vite à l'école et également à la mairie** pour les enfants fréquentant les services périscolaires (cantine et garderie) et ce afin que nous puissions vous joindre facilement en cas de nécessité.
- Les poux ont fait leur retour en cette fin d'année scolaire : nous vous rappelons de nous prévenir discrètement si votre enfant en a. Merci de traiter sa chevelure et d'attacher ses cheveux en prévention sans oublier les bons vieux remèdes : l'huile essentielle ou eau de Cologne à la lavande.

Signatures des membres du conseil :